

PLAN DE QUARANTAINE

POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE



Polytechnique Montréal propose à ses étudiants un modèle de plan de quarantaine. Ce plan vous permettra de vous organiser le mieux possible pendant votre quarantaine obligatoire à votre arrivée à Montréal. Il vous suffit d'imprimer ce plan de quarantaine, de le remplir adéquatement et de le présenter à l'agent d'immigration à votre arrivée au Canada.


Veillez également visiter [la section du site web de Polytechnique Montréal au sujet de l'arrivée au Canada des étudiantes et étudiants internationaux](#) afin d'en apprendre davantage sur :


- Qui peut venir au Canada;
- Les éléments à considérer si vous choisissez de venir poursuivre vos études au Canada;
- Les recommandations avant de prendre l'avion en direction du Canada;
- L'organisation de votre arrivée à l'aéroport de Montréal (incluant les adresses d'hôtels de quarantaine qui ont une entente avec Polytechnique Montréal);
- La recherche d'un logement;
- Les documents à transmettre à Polytechnique Montréal;
- Les informations utiles en cas de symptômes de la COVID-19.

QU'EST-CE QUE LA QUARANTAINE ?

La quarantaine signifie que toute personne arrivant au Canada doit être **complètement isolée des autres personnes, à partir du moment où elle arrive sur le territoire canadien jusqu'à la fin d'une période minimale de 14 jours.**

Deux guides officiels sont disponibles pour plus de renseignements :

 [Guide du gouvernement du Canada](#)

 [Guide du gouvernement du Québec](#)

Pourquoi Polytechnique Montréal m'informe-t-elle de la quarantaine ?

Toute personne entrant au Canada sera interrogée par un agent de contrôle, un agent de quarantaine ou un autre responsable de la santé publique et devra démontrer qu'elle dispose d'un **plan solide de mise en quarantaine d'une période minimale de 14 jours. La quarantaine est obligatoire, même si vous ne présentez aucun symptôme.**

Quelles sont les conséquences si je n'ai pas de plan de quarantaine à présenter à l'arrivée ou si mon plan n'est pas complet ?

Les voyageurs qui ne présentent pas un plan de quarantaine jugé satisfaisant par les agents frontaliers peuvent être contraints de se mettre en quarantaine dans une installation désignée par l'administrateur en chef de la santé publique du Canada et/ou se voir refuser l'entrée en territoire canadien.

Quelles sont les conséquences si je ne respecte pas la quarantaine ?

Les sanctions maximales comprennent une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 dollars canadiens et/ou un emprisonnement de six mois.

En outre, le non-respect des lois canadiennes constitue une violation de vos obligations en matière d'immigration et pourrait entraîner votre expulsion du Canada ainsi qu'une interdiction de séjour sur le territoire canadien.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE QUARANTAINE

Voici un rappel des obligations à respecter pendant votre quarantaine.

- Vous **devez rester dans le logement** où vous passez votre quarantaine.
 - Vous **ne devez pas vous rendre à l'université ou dans tout autre lieu public.**
 - Vous **ne pouvez pas vous rendre dans les magasins et/ou les épiceries.**
 - Vous **ne devez pas sortir pour vous promener.**
 - Vous **ne devez pas accueillir de visiteurs.**
- Vous **devez respecter les mesures d'hygiène** :
 - a) Couvrez votre toux et vos éternuements ;
 - b) Lavez-vous souvent les mains ;
 - c) Portez le masque dans les aires communes si le logement est partagé ;
 - d) Ne partagez pas vos objets personnels.
 - Vous **devez surveiller votre santé** pour détecter les **symptômes¹** de la COVID-19. Si des symptômes apparaissent, vous devez vous isoler et appeler immédiatement les autorités de santé publique (1 877 644-4545) et suivre leurs directives.



Je m'engage à respecter les obligations liées à ma quarantaine

¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>



ARRIVÉE AU CANADA

ArriveCAN



La **déclaration de vos coordonnées est obligatoire à votre arrivée** sur le sol canadien. Le gouvernement du Canada vous recommande de télécharger l'application **ArriveCAN** pour fournir plus facilement vos coordonnées. Il vous sera possible de fournir vos informations dans les 48 heures précédant votre arrivée au Canada. L'utilisation de l'application ArriveCAN vous permet :

- De fournir les renseignements exigés pour entrer au Canada ;
- D'éviter les files d'attente et réduire les contacts à la frontière ;
- De transmettre au gouvernement du Canada des mises à jour volontaires sur votre conformité à l'obligation de quarantaine et sur l'apparition de tout symptôme au cours des 14 jours suivants votre arrivée au Canada².



DÉPLACEMENT DE L'AÉROPORT AU LOGEMENT

Vous **ne devez pas prendre les transports en commun** pour vous rendre à votre logement et vous devez vous assurer de vous rendre directement à votre lieu de quarantaine sans faire d'arrêt. Pendant tout votre trajet vers votre logement de quarantaine, **vous devrez porter un masque ou un couvre-visage.**

Quel moyen de transport avez-vous envisagé de prendre à votre arrivée ?

- Taxi (taxi, Uber, EVA, etc.)
- Voiture particulière – Précisez :

Veillez cocher les éléments suivants en guise de compréhension et d'acceptation :

- Je n'emprunterai pas les transports publics (autobus, train ou métro).
- Je ne m'arrêterai nulle part pendant mon trajet de l'aéroport vers mon site de quarantaine.

² https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html#a_arriveCAN



De l'international, vous devrez réserver votre logement pour une période de 14 jours de quarantaine au minimum. Prévoyez un possible prolongement de séjour si vous développez des symptômes de la COVID-19 ou devez disposer de plus de temps pour vous trouver un logement définitif.

→ CHOIX DU LOGEMENT :

Quel logement avez-vous choisi pour effectuer votre quarantaine ?

HÔTEL

Nom de l'établissement :

Adresse :

LOGEMENT LOCATIF TEMPORAIRE

Adresse :

AUTRE

(logement chez des amis ou des membres de la famille)

Lien avec la personne qui vous héberge :

Adresse :

Comment vous isolerez-vous dans ce logement afin de répondre aux exigences d'isolement d'une quarantaine ?

→ PERSONNES PRÉSENTES DANS LE LOGEMENT :



Vous ne devez pas vous mettre en quarantaine dans un lieu où vous serez en contact avec des personnes vulnérables (personnes âgées de 65 ans et plus ou ayant des problèmes de santé).

Parmi les situations suivantes, laquelle ou lesquelles s'appliqueront à vous ?

- Je serai seul dans mon logement.
- Je serai en présence de personnes non vulnérables (c'est-à-dire âgées de moins de 65 ans et n'ayant aucun problème de santé).
- Je serai isolé dans une chambre individuelle en respectant les instructions ci-dessous :
 - Je serai seul dans une chambre du logement le plus souvent possible.
 - Je pourrai manger et dormir seul dans une chambre du logement.
 - J'éviterai le contact avec les autres personnes de mon lieu d'isolement autant que possible. Si ce n'est pas possible, je garderai une distance d'au moins 2 mètres entre moi et les autres. Je couvrirai mon nez et ma bouche si je dois m'approcher à moins de 2 mètres.
 - J'aérerai souvent ma chambre ou le logement en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).

→ SALLE DE BAIN DANS LE LOGEMENT :



Si vous vivrez avec d'autres personnes non vulnérables pendant votre quarantaine, il est recommandé par Santé Canada d'utiliser une salle de bain privée, si possible, ou de prendre des mesures pour qu'elle soit désinfectée après l'usage.

- J'utiliserai une salle de bain privée.
- Je partagerai ma salle de bain et j'ai pris des mesures pour qu'elle soit désinfectée après mon utilisation.



NOURRITURE ET PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



Pendant la quarantaine, il vous sera interdit de sortir de votre logement.

En raison des délais de livraison de nourriture commandée en ligne, nous vous conseillons de prévoir à l'avance une première livraison par l'entremise d'amis, de membres de votre famille, de connaissances, d'épicerie ou d'un autre service de livraison afin d'avoir quelques réserves pour les premiers jours.

Pour cela, veuillez cocher les cases correspondant le mieux à votre choix de quarantaine :

- J'ai commandé ma nourriture en ligne avant d'arriver et mon logement contiendra l'équipement nécessaire pour servir mes repas.
- La nourriture me sera livrée par l'entremise d'amis, de membres de ma famille, de connaissances, d'épicerie ou d'un autre service de livraison et mon logement contiendra l'équipement nécessaire pour servir mes repas.
- Je possède tous mes produits d'hygiène personnelle pour les 14 prochains jours.



CARTE DE CRÉDIT



Les commerces en ligne utilisent uniquement le paiement par carte de crédit. Ainsi, vous devez vous assurer de posséder une carte de crédit valide au Canada (Visa ou MasterCard) pour pouvoir utiliser ces services en ligne pendant votre quarantaine.

Les cartes de crédit qui sont les plus utilisées sont Visa ou MasterCard. Assurez-vous de posséder au moins une de ces deux cartes parmi toutes celles qui sont offertes par votre institution

bancaire. Cela s'applique également pour votre réservation de logement à Montréal et pour votre moyen de transport de l'aéroport à votre lieu de quarantaine.

Possédez-vous une carte de crédit Visa ou MasterCard pour payer vos différentes dépenses (vos achats en ligne, votre logement, votre transport de l'aéroport à votre logement, etc.) **liées à votre quarantaine ?**

- Oui
- Non



ADRESSES UTILES – HÔTEL + LIVRAISON À DOMICILE

HÔTEL

Pour effectuer votre quarantaine

Polytechnique Montréal a conclu une entente avec la compagnie **Hotel Management International** (HMI) qui facilite vos réservations auprès de quatre hôtels (à vos frais). Ces derniers possèdent les infrastructures nécessaires à la quarantaine. [Cliquez ici](#) pour plus de renseignements (section 4.2 – Hôtel pour la quarantaine).

Veuillez noter que Polytechnique Montréal se décharge de toute responsabilité à l'égard des services dispensés par HMI et n'offre aucune garantie quant à la qualité des hôtels participants.



Voici quelques noms d'épicerie, de pharmacies et d'entreprises de livraison de repas qui proposent des services de livraison à domicile. Cette liste est non-exhaustive.

ÉPICERIES

**IGA • METRO • PROVIGO • MAXI
WALMART • PANIERS LUFA
CORNERSHOP**

« PRÊT-À-MANGER »

Livraison de repas de restaurants

**SKIPTHEDISHES
DOORDASH • UBER EATS**

PHARMACIES

**JEAN COUTU
PHARMAPRIX**

« PRÊT-À-CUISINER »

Livraison de boîtes de repas

GOODFOOD • COOK IT

Ce plan de quarantaine a pour but de fournir des informations générales sur les procédures actuelles qui peuvent être ajustées à tout moment et sans préavis. Veuillez consulter les sites web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada³ (IRCC) et l'Agence de la santé publique du Canada⁴ pour connaître les dernières mises à jour en vigueur. Polytechnique Montréal ne peut pas être tenue responsable d'un éventuel refus des autorités compétentes d'autoriser le déplacement. Il est de votre responsabilité de vérifier les dernières règles en vigueur avant de vous rendre au Canada.

³ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html>

⁴ <https://www.canada.ca/fr/sante-publique.html>

